



Formation professionnelle en gestion de patrimoine



jacquesduhem.com

FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL



Gestion du patrimoine privé et professionnel :

Des produits à la stratégie...

Comment combiner les produits d'épargne - assurance-vie, PEA, PERP, Madelin, Art.83, Art. 39, PEE, PERCO, Immobilier IR ou IS – Pour élaborer la stratégie globale d'enrichissement du client ?

Une journée de formation (7 heures)

**LE 13 OCTOBRE
2015**

**Stéphane
PILLEYRE**



**Pierre-Yves
LAGARDE**





Gestion du patrimoine privé et professionnel :

Des produits à la stratégie...

Comment combiner les produits d'épargne - assurance-vie, PEA, PERP, Madelin, Art.83, Art. 39, PEE, PERCO, Immobilier IR ou IS – Pour élaborer la stratégie globale d'enrichissement du client ?

7 heures (9h00-17h30)

Intervenants :

- Stéphane PILLEYRE
- Pierre-Yves LAGARDE



Objectifs de la formation :

- Actualisation et perfectionnement des connaissances
- Analyses pratico-pratiques des thèmes d'actualité

Moyens pédagogiques :

- Il s'agit de procurer aux participants un bénéfice immédiatement opérationnel.
- Les travaux théoriques seront consolidés par une mise en situation pratique, via une étude de cas, combinant le choix du statut social et le déploiement d'une stratégie de capitalisation pour la retraite.

Plan de la formation

Comment combiner les produits d'épargne - assurance-vie, PEA, PERP, Madelin, Art.83, Art. 39, PEE, PERCO, Immobilier IR ou IS – pour élaborer la stratégie globale d'enrichissement du client ?

I Inventaire des avantages sociaux et fiscaux prévus par le législateur :

- Assurance-vie : fiscalité des produits et fiscalité de la transmission.
- PEA : Fiscalité des produits et sortie en rente à taxation réduite.
- PERP : Défisicalisation des cotisations et sortie en capital.

- Immobilier IR : défiscalisation de l'investissement et défiscalisation de la plus-value.
- Immobilier IS : amortissement et taux de l'impôt sur les sociétés.
- Madelin : défiscalisation des primes.
- Article 83 : désocialisation et défiscalisation des primes.
- Article 39 : désocialisation (prélèvements sociaux inclus) et défiscalisation des primes.
- Epargne salariale : désocialisation et défiscalisation des primes + sortie en capital.

II Inventaire des inconvénients et des difficultés ou limites d'application :

- Assurance-vie : origine des fonds et RM Bacquet, fonds communs et récompense, actualité jurisprudentielle de la prime manifestement exagérée, donation indirecte, coût de la transmission via l'assurance-vie / barème des droits de mutation à titre gratuit.
- PEA : Limitation des actifs éligibles et risques pour un management package.
- PERP : bien propre par nature, socialisation des primes, taxation des prestations.
- Immobilier IR : plafonnement des niches fiscales et risque d'étranglement budgétaire.
- Immobilier IS : taxation de la plus-value.
- Madelin : bien propre par nature, socialisation des primes, articulation avec le plafond PERP, calcul de la cotisation déductible.
- Article 83 : forfait social, bien propre par nature, socialisation des primes, articulation avec le plafond PERP, droits des ex conjoints, taxation des prestations.
- Article 39 : explosion des taxations spécifiques, hors charges sociales et impôt sur le revenu, taxation des prestations.
- Epargne salariale : respect du caractère aléatoire, plafonnement des enveloppes et extension à (presque) l'ensemble des salariés.

III Focus sur des stratégies basées sur le produit :

- Assurance-vie : coordination entre le régime matrimonial, les dispositions successorales, la clause bénéficiaire et les modalités de souscription du contrat.
- PEA : Comparaison entre sortie en rente et sortie en capital.
- PERP : intérêt des transferts entre Art. 83, Madelin et PERP. Anticipation de l'ISF.
- Immobilier : comparaison entre IR et IS. Comparaison entre PP et démembrement.
- Madelin : gestion des droits entre conjoint et ex conjoint(s). Possibilités de sortie en capital.
- Article 83 : gestion des droits entre conjoint et ex conjoint(s). Possibilités de sortie en capital.
- Article 39 : dans quels cas est-il plus avantageux que le salaire ?
- Epargne salariale : opportunités et limites du recours à la holding.

IV De la multi-stratégies produits à la stratégie globale d'enrichissement :

- Présentation de la grille d'analyse : capacité d'épargne, appréhension du revenu, captation du capital et transmission.
- Etude de cas pour un salarié.
- Etude de cas pour un chef d'entreprise.
- Présentation d'une grille de sélection des produits, selon la situation et les objectifs du client.

Tarif :

- La journée de formation est proposée au prix est de **340€ HT** + 68 € de TVA (à 20%), soit **408 € TTC**.
- Ce prix comprend la participation et la remise d'une documentation pédagogique (Fiches techniques et fichiers Excel) Ce prix ne comprend ni les repas ni l'hébergement.

Homologation :

- La durée de cette formation est de 7 heures.
- Cette formation fera l'objet d'une demande d'homologation auprès des chambres syndicales des CGPI.
- Le coût de cette formation est éligible au titre des dépenses de formation professionnelle.

Lieu de formation

ESPACES DIDEROT



Adresse :

10 rue Traversière 75012 Paris

Téléphone :

01 40 26 40 00

Gares :

Gare de Lyon

Gare d'Austerlitz

RER :

Lignes A et D

Métro :

Ligne 1 station Gare de Lyon (sortie 1 – Boulevard Diderot)

Ligne 14 station Gare de Lyon (Sortie 13 – Rue Van Gogh)

Bus : 20 / 54 / 57 / 61 / 63 / 65 / 87 / 91

Parkings :

Lyon-Diderot : 198 Rue de Bercy

Effia : 2 rue traversière



Des produits à la stratégie... PARIS LE 13 OCTOBRE 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
FAC Jacques DUHEM
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63500 ISSOIRE

Participant

| | |
|-----------------------------|--|
| NOM Prénom | |
| Téléphone | |
| Adresse électronique | |

Facturation

| | |
|---------------------------|--|
| Entreprise/Société | |
| SIRET | |
| Adresse | |
| CP - VILLE | |

Montant

| Montant HT | TVA (20%) | Montant TTC |
|------------|-----------|--------------|
| 340 € | 68 € | 408 € |

Règlement

Chèque

Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308
MERCI D'INDIQUER VOTRE NOM SUR L'ORDRE DE VIREMENT